

GÉRER LES FORÊTS DÉPARTEMENTALES ET LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Porteur du projet : Service Biodiversité végétale
Partenaires extérieurs : ONF, Région Midi-Pyrénées, DDAF, Chambre d'agriculture, CPIE, associations

La protection de l'environnement et la préservation de la diversité biologique constituent des préoccupations anciennes pour le Conseil général.
 En effet dès 1989, le Conseil général a élaboré l'une des premières Chartes Départementales de l'Environnement, véritable document d'orientation de sa politique environnementale avec notamment des actions en matière de gestion des forêts départementales et de protection du patrimoine biologique.
 Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général souhaite poursuivre ses actions en les intégrant pleinement dans une démarche de développement durable.

Suivi et indicateurs :
 Ecart entre les interventions annuelles sylvicoles et d'accueil du public et le plan d'aménagement forestier 2009 – 2013
 Fréquentation des sites
 Effectifs des collections de sauvegarde et nombre de plants fruitiers réintroduits

Environnement

- Gestion sylvicole
- Sauvegarder et valoriser les espèces menacées et milieux protégés

Social

- Accueillir du public
- Sensibiliser à l'environnement
- Sauvegarder des savoir-faire locaux
- Participer à l'insertion de public en difficulté

Economie

- Soutenir l'économie locale à travers les commandes passées aux entreprises locales
- Participer au soutien de la filière forestière et agricole

Gouvernance

Fournir un appui scientifique et technique aux associations et collectivités ayant des projets sur la préservation d'espèces

Action en cours

Cadre de référence :

- Préservation de la biodiversité, protection des ressources et des milieux
- Épanouissement des tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Le projet :

Les forêts départementales sont gérées avec des objectifs :

- environnementaux : protection des milieux fragiles, gestion écologique, labellisation PEFC (certification de la gestion durable des forêts),
- sociaux : ouverture au public, aménagement pour les loisirs et l'éducation à l'environnement, aménagement d'un sentier en accessibilité aux publics à mobilité réduite, entretien assuré en partie par des entreprises d'insertion,
- économiques : vente de bois d'œuvre et de bois énergie, exploitation forestière des parcelles réalisée par des entreprises sur appel d'offre, sylviculture, entretien et aménagement des équipements d'accueil réalisés en partie par des entreprises locales ou d'insertion.

Le Conservatoire d'espèces anciennes poursuit des objectifs de développement durable :

- environnement : préservation de la diversité génétique et des milieux,
- social : préservation du patrimoine culturel, accueil du public, sensibilisation et éducation à l'environnement, entretiens assurés en partie par des entreprises locales et d'insertion,
- économie : vente de produits de terroir (jus et fruits), diffusion de plants réintroduits dans des filières agricoles et chez les particuliers.

